L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

NOUVELLE-ORLÉANS, No. 16 RUE DE CHARTRES

VENDREDI MATIN, 6 SEPTEMBRE 1872

FEUILLETON.

LE GOUFFRE

PAR

ELIE BERTHET.

DEUXIÈME PARTIE.

VII.—Suite.

—Ainsi, demanda M. de Pontalet baissant un peu la voix, en se penchant vers Thibaut, il est bien vrai que la raison.....

—Je n'en sais rien, monsieur, mais il y a deux jours où l'on pourrait croire, en effet, que la raison est partie. Ce sont constamment de nouveaux caprices, de nouvelles folies. Par moments, il n'y a de vouloir tout briser, tout massacrer; puis il expose sa vie pour le premier venu, ou bien il prodigue son argent à quiconque se donne la peine de le lui demander..... Aussi est-il à peu près complétement ruiné.

—Ruiné! répéta le baron, dont la figure s'allongea; voyons, voyons, Thibaut, soyez exagéré l'état des choses. Je connais parfaitement la fortune patrimoniale de Philippe. Outre le domaine de Montcel, qui représente à lui seul une vingtaine de mille livres de rente, il possédait les fermes de Bellecombe, de Ravana, de Chanalles, le moulin des Taleizes, les pâturages de Rochegayre, que sais-je ? il était vraiment le marquis de Carabas du département de Flésre.

—Monsieur, tout est grevé, vendu et revendu à moitié prix de la valeur réelle, car il faisait de l'argent sans retard. L'ancienne de neuf des seigneurs de Montcel est maintenant au hôpital auquel est affecté le revenu du domaine. Mais rassurez-vous, il possède plus, dans tout le pays, que la maison qu'il habite en ce moment, et dont il fera sans doute cadeau un de ces jours à quelque vieux domestique..... Je l'estime M. Lasser et moi, nous en avons pleuré, quoique le notaire ait trouvé son compte à ces mutations, à ce qu'on dit.

Cependant, Thibaut, vous avez encore un serviteur de confiance, et il a dû songer à sauver le sort d'un fidèle et ancien serviteur tel que vous.

—C'est vrai, monsieur le baron, il m'a fait nommer administrateur de Phospice et il continue de m'appointer comme régisseur de ses domaines..... mais il n'a plus de domaines à régir.

—Allons donc! Thibaut, dit M. de Pontalet en s'agitant d'un air d'angoisse, vous exagérez les choses, je vous le répète. Si Philippe a la plus de propriétés, des sommes considérables doivent être en dépôt soit entre vos mains, soit entre celles du notaire?

—Il peut y avoir encore quelques fonds chez Lenoir, car plusieurs des propriétés vendues n'ont pas été complétement payées; mais M. Philippe m'a dit qu'on lui avait fait reconnaître à ses frais le bâtiment brûlé, la nuit dernière, à la papeterie Verlot..... Ensuite, nous avons dû consentir à vingt mille francs de prêts avancés à M. Frémont, et M. Frémont, dont les affaires deviennent prospères, pourra sans doute s'acquitter bientôt; mais votre cousin ne veut pas retirer cette somme puisqu'elle a déjà une destination.

N'importe! Thibaut, il faut le mettre bien vite l'état de ces derniers débris de sa fortune; et si vous consentez à m'aider, nous y parviendrons, j'en ai la certitude.

—De tout mon cœur, monsieur le baron, mais par quel moyen? M. de Montcel a vraiment, à cette heure, une frénésie de philanthropie et de bienfaisance..... Encore une fois, il n'écoute personne, et, selon toute apparence, vos conseils ne produiraient aucune impression sur lui.

—J'en ai peur, Thibaut, si j'en juge par les paroles que nous avons échangées hier au soir à cette alexandre fâcheuse. Mais je suis résolu à le sauver en dépit de lui-même.

—Comment vous y prendrez-vous?

—Thibaut, demanda le baron en baissant la voix, n'avez-vous pas entendu dire que Philippe avait été appelé récemment à Grenoble, pour être interrogé par un juge d'instruction civil, dans la chambre du conseil, afin qu'on pût apprécier... son état mental?

—M. de Montcel, en effet, m'a parlé de cette convocation qu'il considérait comme une insulte d'un de ses collatéraux et qui l'a fort exaspéré..... Mais cette ridicule affaire semble être abandonnée depuis l'interrogatoire dont il s'agit.

—Elle subsiste au contraire et elle va avoir son cours.

—Ainsi donc, c'est vous qui.....

—Eh bien! oui, j'en prévients, répliqua le baron, et je crois l'avoir agi en bon parent. Ne faut-il pas protéger contre eux-mêmes les étourdis, incapables de se diriger seuls, qui mangent leur bien, en compromettant l'honneur de leur nom par des extravagances?

Thibaut tressaillit. La perspective qu'on lui faisait entrevoir l'affligeait cruellement.

—Mais ce brave jeune homme n'est pas fou! s'écria-t-il; on ne trouvera pas dans sa conduite de motifs suffisants pour le priver de sa liberté.

—On n'entend pas le priver de sa liberté, reprit le baron, nous n'en sommes pas là, grâce au ciel. Il y a différents degrés dans les maladies de l'intelligence..... Pour le moment, il s'agit de former, avec les amis de la famille de Philippe, un conseil dit de *famille*, dont vous ferez certainement partie, et c'est pour cela que je suis venu à Saint-Jean..... D'après l'avis de ce conseil, le tribunal pourra nommer un curateur judiciaire, afin d'empêcher ce pauvre garçon de disiper ce qui reste de sa fortune patrimoniale.

En même temps il énumera les faits qu'il avait recueillis en faveur de sa requête. D'abord, Philippe, exaspéré par cette odieuse demande en interdiction, avait par résolu un jugement sans le calme et toute la mesure nécessaires, quand il avait été appelé au tribunal. De plus, Pontalet cita plusieurs excentricités communes autrefois par son cousin, et qu'il avait notées soigneusement avec les preuves à l'appui. Il rappela la tentative de suicide au Tron-aux-Noyés, tentative qui était de nature à désespérer parmi la dilapidation d'une fortune de près de deux millions en moins d'une année. Enfin il compta siéger, à l'appui de ces thèses, les œuvres philanthropiques de Montcel, œuvres si mal combinées qu'elles avaient amené une division terrible dans le pays et sans doute la catastrophe de la nuit précédente.

—Voilà, poursuivit le baron, des motifs qui ne peuvent manquer de produire une grande impression sur les juges..... Et ce n'est pas tout; peut-être, avant que le conseil de famille soit assemblé, ce pauvre Philippe aura fourni-t-il bien d'autres prétextes pour nécessiter la mesure en question.

Le régisseur Thibaut était dans une vive anxiété. Il aimait son maître, et le moyen proposé par M. de Pontalet lui répugnait beaucoup. Cependant il le demandait si l'intérêt de Philippe n'exigeait pas qu'il donnât son concours à ce plan. Comme il réfléchissait, une servante de l'auberge introduisit Robert, chargé de remettre à M. de Pontalet une lettre de Philippe de Montcel; en même temps, elle annonça que la diligence de Grenoble, qui s'arrêtait à l'hôtel, se disposait à partir.

—On peut emporter ma malle, répondit le baron; je serai prêt dans un instant.

—Vous allez donc à Grenoble? demanda Thibaut.

M. de Pontalet fit un signe affirmatif et prit la lettre que lui présentait Robert.

Le domestique de Philippe n'était pas en livrée; sa figure honnête et dévouée témoignait qu'il avait eu part de chagrins et de mécomptes dans les circonstances présentes. Il ne parut pas surpris de rencontrer Thibaut chez M. de Pontalet qu'il avait vu bien souvent à Paris, et, après s'être incliné en silence, il attendit la réponse à son message.

Le baron ouvrit tranquillement la lettre et la lut, sans qu'une muscle de sa figure trahît ses impressions. Enfin il la présenta au régisseur, et reprit en même—

—J'en étais sûr. Lisez vous-même, mon cher Thibaut, et jugez si je pourrais produire une pièce plus nette, plus convaincante ou lavoir de mon instance.

Thibaut saisit le papier et s'empressa de le parcourir.

Philippe de Montcel, après avoir dormi quelques heures, s'était éveillé morose, aigri, exalté par la fièvre. Il devinait sans peine ce que le baron venait faire à Saint, et il en était profondément irrité. C'était sous l'influence de cette exaspération qu'il avait écrit la lettre dont il s'agit.

Elle était conçue dans les termes les plus offensants, et se terminait par une provocation. Philippe, après avoir reproché à son parent de le tuer qu'au plus vil et au plus sordide intérêt, lui proposait une rencontre immédiate. Vu la difficulté de trouver des témoins pour un duel de ce genre, on devait se passer de témoins et se battre dans un endroit écarté que M. de Pontalet désignerait lui-même ou lui laissait le choix des armes. Philippe terminait en annonçant qu'il attendait une réponse par écrit et qu'il ne sortirait pas de chez lui sans l'avoir reçue.

La proposition était si étrange, les expressions en étaient si insultantes, que cette lettre semblait véritablement l'œuvre d'un accès de délire. Thibaut, comprenant les conséquences que l'on pouvait en tirer, fut un instant le jouet de la douleur et de la colère. Comme il hésitait à employer ce moyen dangereux, le baron, qui avait deviné, supposant sans doute que le temps pressait réellement le papier, la plume dont il s'empara et lui fit apposer avec dextérité l'apposition sur le domestique.

Robert ne put rien pour ou contre les bizarreries de Philippe et pour les déplorer.

—Ah! monsieur le baron, dit-il avec tristesse, je n'y puis rien, je le crois qu'il faudra une attaque à quelque pauvre malheur, quand même il ne se produirait pas contre le prochain, dans le cas où il viendrait à se passer, qu'un chien ne soit renversé en courant, par exemple, par quelque cheval emporté. Le maître, par exemple, ne fera pas de chute et la pierre.....

—Et qu'est-ce donc que cette folie, Robert?

—Ce n'est pas une folie, monsieur le baron, c'est un pauvre brigadier de gendarmerie qui a été blessé, cet hiver, et qu'on a mis à la retraite, et qui, depuis, a le malheur que je soupçonne pour l'incompétence.

[illegible] terre avant que j'entendisse un pareil ordre sortir de votre bouche.

Bah! vous en trouverez plus assez riche pour avoir des [illegible]

Robert [illegible] pauvre [illegible] Robert [illegible] je ne sais pour quelle mauvaise [illegible] pour [illegible] pour [illegible] pour